

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 12 février 2020**

Objet : Modification des Bordereaux de Prix Unitaire (BPU) sur le marché FttH Corrèze Jalon 1

L'an deux mille vingt, le douze février à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le trois février 2020, se réunit en session ordinaire, salle Lac du Causse à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix

Présents :33 (dont 9 procurations) -118 voix

Votants : 33 Pour soit 118 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président
Mr François VINCENT – 15 voix – 1^{er} VP
Mme Héléne ROME – 6 voix – 2^{ème} VP
Mme Héléne FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4^{ème} VP
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – (procuration donnée à Mr JL Michel) - 2 voix – 5^{ème} VP
Mr Vincent TURPINAT – 1 voix – 6^{ème} VP
Mr Alain AUZEMERY – 1 voix – 7^{ème} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix
Mr Michel BREUILH (suppléant de Mr A. Collignon) – 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr P. Coutaud) - 2 voix
Mr Francis COMBY – (procuration donnée à JJ Caffy) - 1 voix
Mr Pascal COSTE – (procuration donnée à Mme H. Rome) – 6 voix
Mr Pierre COUTAUD – 2 voix
Mr Patrick DUROUX – 1 voix
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr A. Faucher) – 1 voix
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr V. Jalby) - 2 voix
Mme Sylvie GERMOND – (suppléante de Mr J. Vilard) – 1 voix
Mr Philippe GUIBERT – (suppléant de Mr G. Mérigout) – 1 voix
Mme Michèle GUILLOU – (suppléante de Mr Philippe Jenty) - 2 voix
Mr Laurent GUINARD – 1 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à Mr F. Vincent) - 15 voix
Mr Vincent JALBY – 2 voix
Mr Alain LAGARDE – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS - 6 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr A. Mazin) - 1 voix
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix
Mr Christophe PATIER – (procuration donnée à Mr JM Bost) - 15 voix
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr A. Lagarde) - 2 voix
Mr Christian REDON-SARRAZY – 1 voix
Mme Valérie SIMONET – 6 voix
Mr Jean-Claude TRUNDE – (suppléant de Mr S. Gaudy) – 1 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Président Tulle Agglo
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Président Département Corrèze
Vice-Président du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Conseiller communautaire de la CC de Noblat
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Conseillère communautaire de la CC Ouest Limousin
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège
Conseiller Communautaire CC Gartempe St Pardoux
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Président Département Haute-Vienne
Président de la CC Briance Combade
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Présidente du Département de la Creuse
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest

Sont excusés :

Mr Didier BARDET – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Nady BOUALI – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Eric CORREIA (et son suppléant) – 1 voix
Mr Pierre DESARMENIEN – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Francis DUBOIS – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Christian HANUS (et son suppléant) – 2 voix
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant) - 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Didier MARCELLAUD – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mme Mélanie PLAZANET – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Gérard ROUMILHAC – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Michel TEULIERE – (et son suppléant) – 1 voix
Thierry TROLONG (et son suppléant) – 1 voix
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) - 6 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Président Agglo Grand Guéret
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président Département Creuse
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Président de la CC Creuse Grand Sud
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Vice-Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne Mr
Conseiller communautaire CC Portes Creuse Marche
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-258726658-20200212-CS91_D733-D

N°733-1

Dans le cadre de l'exécution du marché FttH Corrèze de conception, réalisation de l'infrastructure de collecte, de transport et de distribution, il est nécessaire **d'actualiser à nouveau** (cf la délibération n° 707 du 28 Juin 2019 pour la première révision) les Bordereaux de Prix Unitaires (BPU) sur chacun des 3 lots Corrèze.

Pour rappel, les prestations du marché sont réglées par des prix mixtes selon la répartition suivante :

- à prix global et forfaitaire, tel que contractualisé dans un acte d'engagement, pour l'ensemble des prestations d'études de conception et de construction de l'infrastructure de distribution,
- à prix unitaires, tels que définis au bordereau des prix unitaires (BPU), pour les prestations d'études de conception et de construction de l'infrastructure de collecte et de transport.

En effet, à mesure de l'avancement des études et des travaux, il convient, en accord avec les Assistances à Maîtrise d'Ouvrage techniques et les titulaires, de compléter les BPU en y intégrant des **prestations supplémentaires** (cf **cellules en vert**) ou **modifiées** (cf **cellules en jaune** = moins-values) dans les annexes BPU jointes.

S'agissant des modalités juridiques, conformément à l'article 14 du CCAG Travaux et d'un point de vue opérationnel, ces BPU actualisés, seront notifiés aux titulaires par un ordre de service. Ces nouveaux prix sont alors provisoires et permettent de régler les acomptes mensuels aux titulaires le temps d'arrêter les prix définitifs.

Il revient au Comité Syndical de délibérer sur ces prix nouveaux. A validation par celui-ci, les prix deviendront définitifs et feront l'objet **d'un avenant**.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- ***l'actualisation des BPU des 3 lots du marché FttH Corrèze en cours tel que détaillé en annexes ;***
- ***d'autoriser le Président à signer les avenants correspondants ainsi que tout acte se rapportant à ce dossier***

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

